

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2119

28 octobre 2009

SOMMAIRE

Actio	101701	Hop position	101710
ADMEN International S.à r.l.	101686	Ibelux Sàrl	101690
ADMEN International S.à r.l.	101686	IMF Luxembourg I GmbH	101673
Alata Investment S.A.	101683	Infrastructure Creation Company S.à.r.l.	101669
Albali Invest S.A.	101689	International Power NPA, Sàrl	101677
Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l.	101712	Kalan Capital China REO S.à.r.l.	101708
AllianceBernstein (Luxembourg) S.A. ...	101708	Kalan Capital Management S.à r.l.	101709
Alternative Investments Sicav	101707	Kalan Capital Sea Freight Arbitrage S.à.r.l.	101708
Apollo (EU) Germany S.à r.l.	101684	Kalan Capital Ship Owning S.à.r.l.	101708
Apollo (EU) Germany S.à r.l.	101684	Kalan Capital Special Opportunities Deve- lopment S.à r.l.	101707
Apollo (EU) S.à r.l.	101685	Kalan Capital Special Opportunities (Glo- bal) Captive S.à r.l.	101709
Apollo (EU) S.à r.l.	101685	Kalan Capital Special Opportunities (Glo- bal) S.à r.l.	101709
Apollo International Germany S.à r.l. ...	101684	Kalan Capital Vietnam and South East Asia REO S.à r.l.	101708
Apollo International Germany S.à r.l. ...	101684	Kinder House S.A.	101666
Apollo International, S.à r.l.	101686	LGIG 2 Objekt Uelzen S.à r.l.	101667
Apollo International, S.à r.l.	101683	LGIG 2 Property C5 S.à r.l.	101667
AP Portland 7 S.à.r.l.	101685	Lingerie Yvette S.à r.l.	101672
AP Portland 7 S.à.r.l.	101686	Lowatra S.à r.l.	101685
Audley Holdings	101699	Luigi S.A.	101686
Babcock Luxembourg S.à r.l.	101666	Niola Allianz Holding S.A.	101709
Best Domains Invest S.à r.l.	101701	O.I.M. - Opérations Immobilières Molitor, Société à responsabilité limitée	101699
Carpio S.à r.l.	101690	Pagos Lux S.A.	101685
CHAUFFAGE SANITAIRE L. Mastrangelo S.à r.l.	101690	Pepsi-Cola Belgium S.à r.l.	101687
CommsCo Holding S.A. Luxembourg ...	101709	Pétrusse ECP V & Cie S.C.A.	101689
Coronas Investment S.A.	101666	SENATOR Apart-Hôtel S.à.r.l.	101701
CST Finance S.A.	101687	S.G.C. Luxembourg S.A.	101666
Due Esse S.A.	101689	STEG LBG 1 S.à r.l.	101673
Dufenergy S.A.	101707	Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l.	101679
ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l.	101691	Urania Finance S.A.	101683
Europe Capital Partners V S.A.	101689		
FIL (Luxembourg) S.A.	101679		
Finderinvest S.A.	101667		
Garage Mecanlux S.à r.l.	101687		
Gypro-Bate S.à r.l.	101672		
Hair Finance S.A.H.	101690		
Hobart Holding S.A.	101712		

S.G.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.087.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 septembre 2009

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009131780/16.

(090158750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Coronas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.975.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORONAS INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131680/12.

(090158349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Kinder House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.845.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KINDER HOUSE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131681/12.

(090158348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Babcock Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.191.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131682/11.

(090158347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Finderinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 143.802.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société FINDERINVEST S.A. qui s'est tenue en date du 17 août 2009.

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Sonia Still en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Sabine Colin, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Madame Sabine Colin, Monsieur Didier Schönberger

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131773/19.

(090158849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**LGIG 2 Objekt Uelzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LGIG 2 Property C5 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.319.

In the year two thousand nine, on the seventh day of the month of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122.032, here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 5 October 2009. Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée 'LGIG 2 Property C5 S.à r.l.', having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 136319, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 February 2008, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 673 of 18 March 2008. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on 28 October 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2852 of 27 November 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from "LGIG 2 Property C5 S.à r.l." to "LGIG 2 Objekt Uelzen S.à r.l.".

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 1. "There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LGIG 2 Objekt Uelzen S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Second resolution

The sole partner decides to modify article 10 of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 10.

"10.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

10.2 In dealing with third parties, and provided the terms of this article shall have been complied with, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, except when the prior express consent of the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, is required for the following decisions:

- Any external borrowings in excess of EUR 100,000.-,
- the granting of loans to third parties,
- any guarantees provided to third parties,
- any acquisitions, exchanges, sales or transfer of assets,
- any acquisition and transfer of participations in other companies

10.3 Subject to article 10.2, all powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers the members of the board of managers, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122.032,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LGIG 2 Property C5 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136319, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 8 février 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 673 du 18 mars 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de LGIG 2 Property C5 S.à r.l." en "LGIG 2 Objekt Uelzen S.à r.l.".

En conséquence, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LGIG 2 Objekt Uelzen S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

Art. 10.

"10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

10.2 Dans les rapports avec les tiers, et pour autant que les dispositions de cet article soient respectées, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, sauf lorsque l'accord préalable exprès de l'associé unique, ou, le cas échéant de l'assemblée générale des associés est requis pour les décisions suivantes:

- conclusion de tout emprunt d'un montant supérieur à EUR 100.000,-;
- octroi de prêts à un tiers;
- concession de garanties au profit d'un tiers;
- achats, échanges, ventes ou transferts d'actifs;
- acquisition et transfert de participations dans d'autres sociétés.

10.3 Sous réserve de l'article 10.2, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et les autres conditions de la représentation.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12107. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131683/129.

(090158846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Infrastructure Creation Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.992.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"A.R.T. INVEST GROUP INC.", une société de droit des Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 305981, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

qu'elle est la seule et unique associée de la société "INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY S. à r.l.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 66992, constituée le 11 novembre 1998 par acte de Maître Norbert MÜLLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 19 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 21 novembre 2003 suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1310 du 9 décembre 2003 (la "société").

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier le statut de la société qui ne sera plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article deux (2) des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination "INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY S.à r.l."."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article onze (11) des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand nine, on the fifth day of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"A.R.T. INVEST GROUP INC.", a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 305981, having its registered office in Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by:

Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to enact the following:

that said appearing party is the sole member of "INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY S. à r. l.", with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 66992, incorporated on November 11, 1998 by deed of Me Norbert MÜLLER, then notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 29 of January 19, 1999, the articles of incorporation of which have been amended for the last time on November 21, 2003 by a deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1310 of December 9, 2003, (the "company").

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company, represented as stated hereabove, acting in lieu of the extraordinary general meeting, takes the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Family Estate Management Company ("SPF") as defined by the Law of May 11, 2007.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole member decides to amend article two (2) of the by-laws in French, which henceforth will read as follows:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"). "

Third resolution

The sole member decides to amend the article one (1) of the bylaws in French, which henceforth will read as follows:

"Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination INFRASTRUCTURE CREATION COMPANY S.à r.l. "

Fourth resolution

The sole member decides to amend article eleven (11) of the bylaws in French, which henceforth will read as follows:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: P. LENTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11991. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131689/134.

(090158709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**Gypro-Bate S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lingerie Yvette S.à r.l.).**

Siège social: L-4487 Belvaux, 29, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 64.174.

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Antonio Américo FRADE MENDES, commerçant, né à Galdas da Rainha (Portugal), le 08 mai 1958, demeurant au 29 rue de Soleuvre, L-4487 Belvaux.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé préliminaire

1.- Que suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 septembre 2009, l'ancien associé, Madame Yvette HEINEN, demeurant au 138 rue de Differdange, L-4437 Soleuvre a cédé au comparant, Monsieur Antonio Américo FRADE MENDES, prénommé, la totalité de sa participation dans la société "LINGERIE YVETTE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social au 16A avenue Charlotte, L-4530 Differdange, soit cinq cents (500) parts sociales de ladite société, d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS et SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (24,79 EUR) chacune.

Ledit acte de cession de parts sociales dressé sous seing privé à la date du 22 septembre 2009, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

2.- Que la société "LINGERIE YVETTE S.à r.l." (la "Société") prédésignée, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 22 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 13 juillet 1998, page 246145 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64 174.

3.- Que le capital social de la prédite société s'élève à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (12.395,- EUR) et se trouve représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS et SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (24,79 EUR) chacune, intégralement libérées et détenues après ladite cession de parts sociales sous seing privé par lui-même, Monsieur Antonio Américo FRADE MENDES.

Ceci exposé, le comparant Monsieur Antonio Américo FRADE MENDES, agissant dès lors en sa qualité de seul et unique associé de la Société "LINGERIE YVETTE S.à r.l." et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, Monsieur Antonio Américo FRADE MENDES décide d'accepter la cession de parts sociales faite sous seing privé, par l'ancien associé Madame Yvette HEINEN à lui même, en date du 22 septembre 2009 et déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la prédite cession de parts sociales et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société en GYPRO-BATE S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article QUATRE (4) des statuts de la Société comme suit:

Art. 4. "La société prend la dénomination de "GYPRO-BATE S.à r.l.", société à responsabilité limitée."

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'objet social en son intégralité et concomitamment l'article DEUX (2) des statuts de la Société, de telle sorte que cet article DEUX (2) aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. "La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques, d'isolations thermiques-acoustiques et d'étanchéité, de montage d'échafaudages, de nettoyage de bâtiments et de monuments, de pose d'éléments préfabriqués ainsi que la pose de jointements.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer."

Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Differdange à BELVAUX et de fixer sa nouvelle adresse au 29 rue de Soleuvre, L-4487 Belvaux.

Cinquième résolution

Afin de refléter ce changement de siège social, l'associé unique DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. "Le siège social est établi dans la commune de Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés."

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.A. FRADE MENDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11734. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131690/76.

(090158703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

**STEG LBG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IMF Luxembourg I GmbH).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.170.

Im Jahre zweitausendneun, den fünfzehnten September.

Vor dem unterzeichnenden Luxemburger Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg

sind erschienen:

- LBG 1 GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Pöcking, Pixistrasse 26 A, 82343 Pöcking, derzeit eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 181097,

hier vertreten durch Flora Gibert, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, die in Grämfelfing am 14. September 2009 erteilt wurde;

- LBG 2 GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Pöcking, Pixistrasse 26 A, 82343 Pöcking, derzeit eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 180188,

hier vertreten durch Flora Gibert, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, die in Gräfelfing am 14. September 2009 erteilt wurde;

- LBG 3 GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Gräfelfing, Freihamer Strasse 2, 82166 Gräfelfing, derzeit eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 180346,

hier vertreten durch Flora Gibert, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, die in Gräfelfing am 14. September 2009 erteilt wurde;

Die genannten Vollmachten, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen sind die Gesellschafter von IMF Luxemburg I GmbH, eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 115.170 (die "Gesellschaft").

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Gesellschaft (die "Gesellschafterversammlung") wurde um 17.15 eröffnet.

Die Erschienenen, vertreten wie eingangs erwähnt, ersuchen den unterzeichnenden Notar folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Gesellschafterversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft in "STEG LBG 1 S.à r.l.";
2. Änderung des Artikels 6, Paragraph 3 der Gesellschaftssatzung;
3. Streichung von Artikel 6, Paragraph 4, Satz 1 der Gesellschaftssatzung;
4. Einfügung eines neuen Artikels 7 "Besondere Zustimmungserfordernisse" in die Gesellschaftssatzung;
5. Änderung des Artikels 9 der Gesellschaftssatzung;
6. Einfügung eines neuen Artikels "Abfindung" in die Gesellschaftssatzung;
7. Einfügung eines neuen Satzes in Artikel 16 der Gesellschaftssatzung;
8. Änderung des Artikels 18 der Gesellschaftssatzung;
9. Änderung und Anpassung der Bezifferung der Gesellschaftssatzung;
10. Verlegung des Gesellschaftssitzes;
11. Verschiedenes.

II. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Gesellschafterversammlung vertreten ist und dass alle vertretenen Gesellschafter über die Tagesordnung informiert waren, so dass die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden kann.

III. Dass die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß gebildet und zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Die Gesellschafterversammlung fasst, in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10 August 1915 über Handelsgesellschaften, in der geänderten Fassung (das "Gesellschaftsrecht") und der Gesellschaftssatzung nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft von "IMF LUXEMBURG I, GmbH" in "STEG LBG 1 S.à r.l." zu ändern und entsprechend Artikel 1 der Gesellschaftssatzung ("Form - Name") wie folgt zu ändern und zu ersetzen:

" **Art. 1. Form - Name.** Es besteht eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die dem derzeitigen geltenden luxemburgischen Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der folgenden Satzung unterliegt, unter der Bezeichnung STEG LBG 1 S.à r.l."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 6, Paragraph 3 der Gesellschaftssatzung ("Gesellschafterversammlung") wie folgt zu ändern und zu ersetzen:

"Sofern das Gesetz oder die Regelungen dieser Satzung nichts Gegenteiliges vorsehen, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung durch die Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter genommen."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 6, Paragraph 4, Satz 1 der Gesellschaftssatzung zu streichen und folglich Artikel 6, Paragraph 4 wie folgt zu ändern und zu ersetzen:

"Die Änderung der Staatsangehörigkeit der Gesellschaft kann durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden."

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, einen neuen Artikel hinter Artikel 6 der Gesellschaftssatzung ("Gesellschafterversammlung") einzufügen, welcher die Überschrift "Besondere Zustimmungserfordernisse" trägt und folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 7. Besondere Zustimmungserfordernisse.** Folgende Beschlussgegenstände sind einstimmig, d.h. mit allen abgegebenen und stimmberechtigten Stimmen, und kumulativ mit einer Mehrheit von mindestens 90 % des stimmberechtigten Stammkapitals zu fassen:

- Änderungen dieser Satzung, sofern keine strengeren gesetzlichen Anforderungen bestehen;
- Bestellung oder Abberufung von Geschäftsführern;
- Feststellung des Jahresabschlusses;
- Verwendung des Jahresüberschusses, einschließlich der Entscheidung über die Einstellung des Jahresüberschusses in eine Gewinnrücklage oder einen Gewinnvortrag oder die Auflösung einer Gewinnrücklage bzw. die Verwendung eines Gewinnvortrages;
- Beschluss über die Erbringung weiterer Einlagen in die Kapitalrücklage der Gesellschaft;
- Zustimmung zu Verfügungen nach Artikel 10 dieser Satzung;
- Entlastung der Geschäftsführer für das vergangene Geschäftsjahr;
- Sämtliche Maßnahmen im Zusammenhang mit dem Abschluss, der Änderung oder Aufhebung von Geschäftsführeranstellungsverträgen;
- Beschluss, Änderung oder Aufhebung von Geschäftsführerordnungen;
- Beschlüsse über die Zustimmung zu zustimmungspflichtigen Rechtsgeschäften und Maßnahmen der Geschäftsführer;
- Sämtliche Maßnahmen im Zusammenhang mit dem Abschluss, der Änderung oder Aufhebung von Managementverträgen, Betriebsführungsverträgen oder vergleichbaren Verträgen;
- Sämtliche Maßnahmen im Zusammenhang mit dem Abschluss, der Änderung oder Aufhebung von Verträgen mit den Gesellschaftern, mit den Gesellschaftern verbundenen Unternehmen oder mit an den Gesellschaftern mittelbar oder unmittelbar beteiligten natürlichen Personen oder diesen Personen nahestehenden Personen iSd § 15 der deutschen Abgabenordnung (AO);
- Sämtliche Investitionsmaßnahmen, die EUR 1,00 Mio im Einzelfall übersteigen;
- Die Zusage von Pensionen oder Altersversorgungen, gleich welcher Art;
- Die Ausübung des Stimmrechts aus einer Beteiligung der Gesellschaft;
- Zustimmung zu Abschluss, Änderung und Aufhebung von Unternehmensverträgen, insbesondere Beherrschungs- und Gewinnabführungsverträgen."

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 9 der Gesellschaftssatzung ("Übertragung der Anteile") wie folgt zu ändern und zu ersetzen:

" **Art. 9. Übertragung der Anteile.**

9.1. Verfügungen jedweder Art über Geschäftsanteile oder Teile von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter bedürfen der Zustimmung der Gesellschafterversammlung, die durch Beschluss entscheidet. Dies gilt auch für die Einräumung von Unterbeteiligungen oder Nießbrauchsrechten und die Begründung von Rechtsverhältnissen, aufgrund derer ein Gesellschafter seinen Anteil ganz oder teilweise als Treuhänder für einen anderen hält oder die Ausübung seiner Gesellschafterrechte an die Zustimmung eines anderen bindet, falls dieser nicht selbst Gesellschafter ist.

Die Übertragung von Anteilen an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, gegeben in einer Gesellschafterversammlung.

9.2. Beabsichtigt ein Gesellschafter, seinen Geschäftsanteil oder einen Teil seines Geschäftsanteils zu veräußern, so hat er diesen zunächst den weiteren Gesellschaftern im Verhältnis ihrer Anteile zueinander zum Kauf anzubieten (Ankaufsrecht). Dies gilt nicht bei einer Veräußerung des Geschäftsanteils oder eines Teils des Geschäftsanteils an solche Gesellschaften, an denen die Gesellschafter mittelbar oder unmittelbar sämtliche Anteile halten oder an solche Gesellschaften, die mittelbar oder unmittelbar sämtliche Anteile an den Gesellschaftern halten (beteiligungsidentische Gesellschaften). Bei derartigen Veräußerung greift ausdrücklich kein Ankaufsrecht.

9.3. Das Angebot nach Artikel 9.2. dieser Satzung hat durch eingeschriebenen Brief an die weiteren Gesellschafter zu erfolgen. Ist bereits ein dritter Erwerbsinteressent vorhanden, so sind dieser Erwerbsinteressent und die Konditionen

des beabsichtigten Verkaufs in diesem Angebot zu benennen. Dieses Angebot kann von den weiteren Gesellschaftern nur innerhalb einer Frist von acht Wochen seit Zugang des Angebots durch schriftliche Erklärung gegenüber dem Anbietenden angenommen werden.

9.4. Üben nicht alle weiteren Gesellschafter ihr Ankaufsrecht fristgerecht aus, so wächst das Ankaufsrecht den verbleibenden weiteren Gesellschaftern anteilig entsprechend dem Verhältnis ihrer Anteile zueinander an; diese sind berechtigt, das ihnen angewachsene Ankaufsrecht innerhalb einer weiteren Frist von acht Wochen entsprechend den vorstehenden Maßgaben auszuüben.

9.5. Die Höhe des im Fall der Ausübung des Ankaufsrechts durch die annehmenden Gesellschafter zu zahlenden Kaufpreises für die übernommenen Anteile ist gemäß Artikel 10. dieser Satzung zu bestimmen. Der Kaufpreis ist mit dem Zustandekommen des Kaufvertrages zur Zahlung fällig.

9.6. Entsteht über die Ermittlung des Kaufpreises Streit, so kann zu der Ermittlung des Kaufpreises ein Gutachten durch einen von der Industrie- und Handelskammer am Sitz der Gesellschaft zu bestimmenden Schiedsgutachter, welcher Steuerberater oder Wirtschaftsprüfer sein muss, verlangt werden. Der Schiedsgutachter hat bei der Ermittlung des Kaufpreises von der in vorstehendem Absatz bezeichneten Bewertungsmethode auszugehen. Die Kosten des Gutachtens tragen der veräußerungswillige Gesellschafter und die annehmenden Gesellschafter je zur Hälfte.

9.7. Wird das Ankaufsrecht nicht ausgeübt, so sind die Gesellschafter nicht verpflichtet, die Zustimmung gemäß Artikel 9.1. dieser Satzung zu erteilen.

9.8. Wird die Zustimmung erteilt, darf der veräußerungswillige Gesellschafter seinen Anteil innerhalb eines Zeitraums von sechs Monaten nach Erteilung der Zustimmung veräußern. Nach Ablauf dieses Zeitraums ist der veräußerungswillige Gesellschafter erneut zur Einhaltung der Bestimmungen dieses Artikels 9 verpflichtet.

9.9. Für jeden Fall der Veräußerung von Anteilen - insbesondere auch bei vorbehaltloser Erteilung der Zustimmung nach Artikel 9.1. der Satzung oder für den Fall, dass ein Ankaufsrecht nach den Artikeln 9.2. ff. nicht ausgeübt wird - steht den weiteren Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu; der veräußernde Gesellschafter ist verpflichtet, den weiteren Gesellschaftern den Inhalt des mit dem Dritten geschlossenen Vertrages unverzüglich schriftlich mitzuteilen. Die weiteren Gesellschafter können ihr Vorkaufsrecht innerhalb von acht Wochen nach Zugang der Mitteilung durch schriftliche Erklärung gegenüber dem Vorkaufsverpflichteten ausüben. Dies gilt nicht bei einer Veräußerung des Geschäftsanteils oder eines Teils des Geschäftsanteils an solche Gesellschaften, an denen die Gesellschafter mittelbar oder unmittelbar sämtliche Anteile halten oder an solche Gesellschaften, die mittelbar oder unmittelbar sämtliche Anteile an den Gesellschaftern halten (beteiligungsidentische Gesellschaften). Bei derartigen Veräußerung greift ausdrücklich kein Vorkaufsrecht."

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, einen neuen Artikel hinter Artikel 9 der Gesellschaftssatzung ("Übertragung der Anteile") einzufügen, welcher die Überschrift "Abfindung" trägt und folgenden Wortlaut hat:

" Art. 10. Abfindung.

10.1. Scheidet ein Gesellschafter aus der Gesellschaft aus, so hat er Anspruch auf Abfindung in Höhe des gemäß den nachfolgenden Vorschriften ermittelten Wertes seiner Beteiligung.

10.2. Der ausscheidende Gesellschafter erhält grundsätzlich eine Abfindung in Höhe des Verkehrswertes seiner Beteiligung unter Ertragswertgesichtspunkten. Der Ausscheidende nimmt an den am Tage des Ausscheidens schwebenden Geschäften nicht teil. Die Abfindung wird zunächst auf Grundlage einer Unternehmensbewertung nach Maßgabe des Standards des Instituts der Wirtschaftsprüfer Deutschland e.V., Düsseldorf, IDW S 1 „Grundsätze zur Durchführung von Unternehmensbewertungen" in der zum Ausscheidensstichtag gültigen Fassung ermittelt und entsprechend der Beteiligungsquote des ausscheidenden Gesellschafters festgelegt.

10.3. Das so ermittelte vorläufige Abfindungsguthaben ist pauschal um 10 % zu reduzieren, um der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern die Möglichkeit zur Aufrechterhaltung des Unternehmens zu gewährleisten.

10.4. Besteht Streit über die Höhe der Abfindung, entscheidet hierüber ein von beiden Parteien benannter Schiedsgutachter, der Steuerberater und Wirtschaftsprüfer sein muss. Kommt eine Einigung über dessen Benennung nicht zustande, so ist er durch den Präsidenten der Industrie- und Handelskammer für München und Oberbayern für beide Parteien verbindlich zu benennen. Die Kosten des Schiedsgutachtens tragen die Gesellschaft und der betroffene Gesellschafter je zur Hälfte.

10.5. Die Abfindung ist in vier gleichen Jahresraten an den ausscheidenden Gesellschafter bzw. dessen Rechtsnachfolger zu bezahlen. Die erste Rate ist sechs Monate nach dem Ausscheidensstichtag, gegebenenfalls nach Festsetzung der Abfindung gemäß Artikel 10.4. der Satzung zur Zahlung fällig. Der jeweils offenstehende Teil der Abfindung ist mit fünf Prozentpunkten p.a. über dem Basiszinssatz oder einem entsprechendem Nachfolgezinsatz zu verzinsen. Die zwischenzeitlich aufgelaufenen Zinsen sind jeweils mit Fälligkeit der folgenden Hauptraten auszuzahlen.

10.6. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Abfindung ganz oder teilweise früher zu zahlen. Zur Sicherheitsleistung für die Abfindung einschließlich der Zinsen sind die Gesellschaft oder der Abfindungsverpflichtete nicht verpflichtet."

101677

Siebter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, einen neuen Satz hinter den Artikel 16 Satz 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt einzufügen, welcher folgenden Wortlaut hat:

"Der alleinige Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführerversammlung, kann einem oder mehreren zu diesem Zweck berufenen Vertreter(n) für spezifische Aufgaben Untervollmacht erteilen."

Achter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Artikel 18 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern und zu ersetzen:

"Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr. Es beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres."

Das laufende Geschäftsjahr, das am 1. Mai 2009 begonnen hat, endet am 31. Dezember 2009.

Neunter Beschluss

Die Gesellschaftsversammlung beschließt, die Nummerierung der Artikel der Gesellschaftssatzung anzupassen und entsprechend zu ändern.

Zehnter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, mit Wirkung zum 11. September 2009 den Sitz der Gesellschaft von 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg nach 20, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg-Centre Ville zu verlegen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem amtierenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37924. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131691/207.

(090158528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

International Power NPA, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.454.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"International Power NPA Holdings", a company incorporated under the law of Ireland and registered with the trade register of Ireland under number 316912, having its registered office at Charter House, 5 Pembroke Row, Dublin 2, Ireland (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Sophie FERREIRA, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 28 September 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "International Power NPA S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 15 March 2002, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.454 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 915, page 43874 dated 15 June 2002, and lastly amended pursuant to notarial deed drawn up on 17 September 2009 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's share capital by five hundred twenty one million eight hundred forty-one thousand five hundred fifty-three point zero six Pounds Sterling (GBP 521,841,553.06) in order to bring the

Company's share capital to twelve thousand seven hundred twenty-four point ninety-four Pounds Sterling (GBP 12,724.94.-) by cancellation of twenty-eight million four hundred nineteen thousand four hundred ninety-one (28,419,491) shares currently held by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder acknowledges and agrees that the proceeds of the above-described share capital decrease will be discharged by the Company to the Sole Shareholder by the assignment in favour of the Sole Shareholder of five hundred twenty one million eight hundred forty-one thousand five hundred fifty-three point zero six Pounds Sterling (GBP 521,841,553.06) of an intra-group, unsecured repayable on demand loan of five hundred twenty one millions eight hundred fifty five thousand five hundred and fifty six point ninety four Pounds Sterling (GBP 521,855,556.94) owed by IP Gyr Falcon Company, LLC to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles which shall read as follows:

"Art. 8. The Company's capital is set at twelve thousand seven hundred twenty four point ninety-four Pounds Sterling (GBP 12.724,94), represented by six hundred ninety-three (693) shares without indication of nominal value."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"International Power NPA Holdings", une société constituée en Irlande et immatriculée auprès de Registre de Commerce d'Irlande sous le numéro 316912 dont le siège social est à Charter House, 5 Pembroke Row, Dublin 2, Irlande, ici représentée par Maître Sophie FERREIRA, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 septembre 2009.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est l'associé unique de "International Power NPA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 15 mars 2002, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.454 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 915, page 43874 daté du 15 juin 2002 et ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié daté du 17 septembre 2009 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent vingt et un millions huit cent quarante et un mille cinq cent cinquante trois virgule zéro six Livre Sterling (521.841.553,06 GBP) afin de porter le capital social de la Société à un montant de douze mille sept cent vingt-quatre virgule quatre-vingt quatorze Livre Sterling (GBP 12.724,94) par l'annulation de vingt-huit millions quatre cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze (28.419.491) parts sociales actuellement détenues par l'Associé Unique.

L'Associé Unique prend acte et approuve que les produits de la réduction de capital social décrite ci-dessus seront versés par la Société à l'Associé Unique par voie de cession aux bénéfices de l'Associé Unique d'un montant de cinq cent vingt et un millions huit cent quarante et un mille cinq cent cinquante trois virgule zéro six Livre Sterling (521.841.553,06 GBP) du prêt intra-groupe non garanti et remboursable à la demande pour un montant total de cinq cent vingt et un millions huit cent cinquante cinq mille cinq cent cinquante-six virgule quatre-vingt-quatorze Livres Sterling (521.855.556,94) dû par IP Gyr Falcon Company, LLC à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts qui auront la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cent vingt-quatre virgule quatre-vingt-quatorze Livre Sterling (GBP 12.724,94), représenté par six cent quatre-vingt-treize (693) parts sociales sans indication de valeur nominale."

Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FERREIRA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11631. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131700/101.

(090158771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Sydney & Paris Nord Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.819.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYDNEY & PARIS NORD LUX S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009131703/11.

(090158345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

FIL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 29.112.

In the year two thousand and nine, on the first day of the month of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "FIL (Luxembourg) S.A.", société anonyme under the Luxembourg laws, (the "Company") with registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 29.112. The Company was incorporated by a notarial deed on 14 October 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 14 on 18 January 1989. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a notarial deed on 8 April 2008, published in the Mémorial C number 1448 on 12 June 2008.

The meeting was presided by Maître André HOFFMANN, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Maître Antoine DAUREL, maître en droit, residing in Luxembourg and, as scrutineer, Maître Valérie BIDOUL, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held by both of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the ten thousand (10,000) shares in issue in the Company are duly represented at the present general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") so that no convening

notice was required to hold the present Meeting, all shareholders of the Company declaring having had full knowledge of the agenda of such Meeting.

III. It appears from the above that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which a resolution is to be passed are as follows:

1. Amendment of the purpose and object of the Company by amendment of article three of the Articles of the Company so as to read as follows:

"The corporate object of the Corporation is:

(1) to pursue the following activities and provide the following services as defined in and in the widest sense permitted by the law of 5 April 1993 on the financial sector and as amended from time to time (the "Law")

I. commission agent (within the meaning of article 24-2 of the Law);

II. investment adviser (within the meaning of article 24 of the Law);

III. financial instrument broker (within the meaning of article 24-1 of the Law);

IV. distributor of shares/units of undertakings for collective investment without making or accepting payments (within the meaning of article 24-7 of the Law);

V. registrar agent (within the meaning of article 25 of the Law);

VI. client communication agent (within the meaning of article 29-1 of the Law);

VII. financial sector administrative agent (within the meaning of article 29-2 of the Law);

VIII. corporate domiciliation agent (within the meaning of article 29 of the Law);

IX. professional offering services relating to the incorporation and management of companies (within the meaning of article 29-5 of the Law);

X. ancillary services of safekeeping and administration of financial instruments for the account of clients, including custodianship and related services such as cash/collateral management (within the meaning of article Annexe II, section C.1 of the Law).

Within this framework, the Corporation may carry out, on its own behalf or as an agent, accounting services, company administration services, registration, secretarial and other administrative services to undertakings for collective investment and/or other corporate entities or physical persons and assist in the management of undertakings for collective investment.

(2) the acquisition, holding and disposal of participations in credit institutions, investment firms or any other company providing financial services similar, complementary or ancillary to the services rendered by the Corporation.

(3) in general, the Corporation will take all measures, as well as all operations, the Corporation will believe to be useful in the accomplishment and the development of its object."

2. Increase of the issued share capital of the Company by the issue of one (1) new share with a par value of one hundred and fifty Euros (EUR 150.-) each for an aggregate subscription price of nine million Euros (EUR 9,000,000.-), by acceptance of a contribution in cash to the Company of an amount of nine million Euros (EUR 9,000,000.-) (the "Contribution in Cash"); subscription for and full payment of the new share against the Contribution in Cash by FIL Limited, a company existing under the laws of Bermuda, with registered office at Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda and registered with the companies registry of Bermuda under the number EC 01462; allocation of an amount of one hundred and fifty Euros (EUR 150.-) to the share capital account of the Company, the remaining balance of eight million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred and fifty Euros (EUR 8,999,850.-), being the difference between the value of the Contribution in Cash and the par value of the new share, being allocated to the distributable share premium account of the Company; consequential amendment of the first paragraph of article five of the Articles so as to read as follows:

"The corporate capital is set at one million five hundred thousand one hundred and fifty Euros (EUR 1,500,150.-) represented by ten thousand and one (10,001) shares in registered form with a par value of one hundred and fifty Euros (EUR 150.-) per share."

3. Amendment of the second paragraph of article five of the Articles so as to read as follows:

"The shares have been fully paid up."

After deliberation it was unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to amend the purpose and object of the Company by, amending article three of the Articles as set forth in the agenda.

Second resolution

"FIL Limited", a company existing under the laws of Bermuda, with registered office at Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda and registered with the trade registry of Bermuda under number EC 01462, an existing shareholder of the Company, represented by Maître Andre HOFFMANN, prenamed, pursuant to a proxy dated 29 September 2009 (which will be filed together with the present deed as aforesaid), declared that it wishes to subscribe and hereby subscribes

to the one (1) share to be issued for a total issue price of nine million Euros (EUR 9,000,000.-). FIL Services (Bermuda) Limited, a company existing under the laws of Bermuda, with registered office at Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda and registered with the companies registry of Bermuda under number EC 03059, the only other shareholder of the Company, expressly agrees to such subscription and waives any preferential subscription right it may have in this respect.

Thereupon, it is resolved to increase the issued share capital of the Company by the issue of one (1) new share with a par value of one hundred and fifty Euros (EUR 150.-) for an aggregate issue price of nine million Euros (EUR 9,000,000) to FIL Limited, against a contribution in cash of nine million Euros (EUR 9,000,000.-) (the "Contribution in Cash"), all preferential rights having been waived.

It is further resolved to allocate an amount of one hundred and fifty Euros (EUR 150.-) to the share capital account of the Company, the remaining balance of eight million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred and fifty Euros (EUR 8,999,850.-), being the difference between the value of the Contribution in Cash and the par value of the new share, being allocated to the distributable share premium account of the Company.

Evidence of the cash payment of the issue price is shown to the Notary.

In consequence of the capital increase and issue of the share above, the first paragraph of article five of the Articles is amended as set forth in the agenda.

Third resolution

It is resolved to amend the second paragraph of article five of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FIL (Luxembourg) S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois (la "Société"), ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 14 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 14 du 18 janvier 1989. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte notarié en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1448 du 12 juin 2008.

L'assemblée a été présidée par Maître André HOFFMANN, avocat, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire Maître Antoine DAUREL, maître en droit, résidant à Luxembourg et comme scrutateur Maître Valérie BIDOUL, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. La liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions émises dans la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale des associés de la Société (l'"Assemblée") de sorte qu'aucun avis de convocation n'a été requis pour tenir la présente Assemblée. Tous les associés de la Société déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de cette Assemblée.

III. Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les points sur lesquels une résolution doit être passée sont les suivants:

1. Modification de l'article trois des Statuts comme suit:

"L'objet de la Société est:

(1) de poursuivre les activités et de fournir les services suivants tels que définis dans, et au sens le plus large permis par, la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la "Loi"):

- I. commissionnaire (au sens de l'article 24-2 de la Loi);
- II. conseiller en investissement (au sens de l'article 24 de la Loi);
- III. courtier en investissement (au sens de l'article 24-1 de la Loi);
- IV. distributeur de parts d'organisme de placement collectif sans faire ni accepter de paiements (au sens de l'article 24-7 de la Loi);
- V. agent teneur de registre (au sens de l'article 25 de la Loi);
- VI. agent de communication à la clientèle (au sens de l'article 29-1 de la Loi);
- VII. agent administratif du secteur financier (au sens de l'article 29-2 de la Loi);
- VIII. domiciliataire de sociétés (au sens de l'article 29 de la Loi);
- IX. professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés (au sens de l'article 29-5 de la Loi);
- X. service auxiliaire de conservation et d'administration d'instruments financiers pour le compte de clients, y compris la garde et les services connexes, comme la gestion de trésorerie/de garantie (au sens de l'article Annexe II, section C. 1 de la Loi).

Dans ce cadre, la Société peut rendre, pour son propre compte ou en tant que mandataire, des services de comptabilité, de domiciliation, de tenue de registres, de secrétariat et d'autres services administratifs à des organismes de placement collectif et/ou d'autres personnes morales ou physiques et assister à la gestion d'organismes de placement collectif.

(2) l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou toute autre société fournissant des services financiers similaires, complémentaires ou accessoires aux services rendus par la Société.

(3) en général, la Société pourra prendre toutes mesures, ainsi que réaliser toutes les opérations qu'elle jugera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet."

2. Augmentation du capital de la Société par l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de cent cinquante Euros (EUR 150.-) pour un prix de souscription total de neuf millions d'Euros (EUR 9.000.000.-), par acceptation de l'apport en numéraire à la Société d'un montant de neuf millions d'Euros (EUR 9.000.000.-) ("Apport en numéraire"); souscription à et paiement des nouvelles actions contre l'Apport en numéraire par FIL Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Les Bermudes et immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro EC 01462; allocation d'un montant de cent cinquante Euros (EUR 150.-), au compte de capital de la Société, la différence de huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante Euros (EUR 8.999.850.-), représentant la différence entre la valeur de l'Apport en numéraire et la valeur nominale de la nouvelle action étant allouée à la prime d'émission distribuable de la Société; modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des Statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à un million cinq cent mille cent cinquante Euros (EUR 1.500.150.-) représenté par dix mille et une (10.001) actions nominatives d'une valeur nominale de cent cinquante Euros (EUR 150.-) par action."

3. Modification du deuxième alinéa de l'article cinq des Statuts comme suit:

"Les actions ont toutes été libérées intégralement."

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité comme suit:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'objet de la Société en modifiant l'article trois des Statuts comme rédigé dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

"FIL Limited", une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda et immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro EC 14062, un actionnaire existant de la Société, représenté par Maître André HOFFMANN, susnommé, par procuration datée du 29 septembre 2009 (qui sera annexée au présent acte comme mentionné précédemment), déclare qu'il souhaite souscrire et qu'il souscrit à une (1) action émise pour un prix total d'émission de neuf millions d'Euros (EUR 9.000.000.-). FIL Services (Bermuda) Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Les Bermudes et immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro EC 03059, l'autre actionnaire de la Société marque son accord de façon expresse à cette souscription et renonce à tout droit préférentiel de souscription qu'il pourrait avoir.

Par conséquent, il est décidé d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de cent cinquante Euros (EUR 150.-) pour un prix total d'émission de neuf millions d'Euros (EUR 9.000.000.-) à FIL Limited, contre un apport en numéraire à la Société d'un montant de neuf millions d'Euros (EUR 9.000.000.-) ("Apport en numéraire").

Il est décidé d'allouer un montant de cent cinquante Euros (EUR 150.-) au compte capital de la Société, la différence de huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante Euros (EUR 8.999.850.-), qui représente la différence entre la valeur de l'Apport en numéraire et la valeur nominale de la nouvelle action, étant allouée au compte de prime d'émission distribuable de la Société.

La preuve du paiement en numéraire du prix d'émission a été montrée au notaire.

En conséquence de l'augmentation de capital et de l'émission de l'action ci-dessus, le premier alinéa de l'article cinq des Statuts est modifié comme rédigé dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des Statuts comme rédigé dans l'ordre du jour.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée fut clôturée.

Coûts

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société dans le cadre de cet acte sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN, A. DAUREL, V. BIDOUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11814. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009131701/212.

(090158797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Alata Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.822.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALATA INVESTMENT S.A.

T. SIMONIN / F. GASPERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009131704/12.

(090158344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Apollo International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.405.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131705/11.

(090158370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Urania Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.571.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société qui s'est tenu en son siège, le 9 octobre 2009, que la société anonyme Deloitte S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B-67.985, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009131757/18.

(090158300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Apollo (EU) Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009131706/11.

(090158369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Apollo (EU) Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009131707/11.

(090158366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Apollo International Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009131708/11.

(090158365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Apollo International Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009131709/11.

(090158363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Lowatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 39, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 108.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131717/10.

(090158394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pagos Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 135.784.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAGOS LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009131710/11.

(090158415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Apollo (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131711/11.

(090158362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Apollo (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131712/11.

(090158361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

AP Portland 7 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 74.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131713/11.

(090158358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

ADMEN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 106.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131718/10.

(090158390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

AP Portland 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 74.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131714/11.

(090158353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Apollo International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009131716/11.

(090158352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

ADMEN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 106.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131719/10.

(090158389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Luigi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.014.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 octobre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Dino GIUSTI, industriel, demeurant 29, Via Toniolo, I-31028 VAZZOLA, Italie, Président.

Signataires catégorie B:

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009131781/22.

(090158757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

CST Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 94.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131720/10.

(090158385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Garage Mecanlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 181, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 42.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131725/10.

(090158383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pepsi-Cola Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 100.587.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the sixth of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PepsiCo (Gibraltar) Limited, a company organised under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the registrar of companies of Gibraltar under number 90644 (the Parent), hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Pepsi-Cola Belgium S.à r.l, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.587 (the Company);

- The Company has been incorporated on April 23, 2004 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated June 7, 2004 under number 581 (the Mémorial C), amended for the last time on December 23, 2004 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Memorial C dated June 2, 2005 under number 527;

- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 2, rue J. Hackin L-1746 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PepsiCo (Gibraltar) Limited, une société de droit de Gibraltar, avec siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 90644 (la Société Mère), représentée par Vanessa Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Pepsi-Cola Belgium, S.à r.l., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.587 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 23 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 581 du 7 juin 2004 (le Mémorial C), modifié pour la dernière fois le 23 décembre 2004, en vertu d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence alors à Mersch, publié au Mémorial C - numéro 527 du 2 juin 2005;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé V. Schmitt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2009. LAC/2009/41928. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009132100/88.

(090159613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Albali Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 120.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131727/10.

(090158382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pétrusse ECP V & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131729/10.

(090158379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009131731/10.

(090158377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Due Esse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009131732/15.

(090158375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Carpio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, régulièrement approuvés, le rapport de gestion, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009131733/14.

(090158374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Hair Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 68.807.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009131734/15.

(090158373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

CHAUFFAGE SANITAIRE L. Mastrangelo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 12, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 25.016.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009131735/13.

(090158446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Ibelux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 58.060.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009131737/13.

(090158444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.567.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B-135.353,

represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 9th October 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société privée à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (*grundstücksgleiche Rechte*) such as leasehold (*Erbbaurechte*) and part-ownership rights (*Teileigentumsrechte*)) ("Real Estate Companies") and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that - as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS - such activities do not result in a breach of the investment powers and- restrictions applicable to the Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;

3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to

a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th September 2010.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Mark Houston, employee, residing professionally 10 rue C.M Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr David Cunnington, employee, residing professionally at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, the United Kingdom; and

- Mr Michael Chidiac, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS European Commercial No.1 S.à r.l., une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-135.353,

représentée par M^e Antoine Daurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 9 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (les "Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que - pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS - ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Commercial Fund FCP-FIS:

3.2.1 acquérir, détenir et disposer d'avoirs de toute espèce nécessaire à la gestion des actifs immobiliers listés ci-dessus ;

3.2.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (les "Sociétés Liées"), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier, et en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non ;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés ;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avoirs et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise ; et

3.2.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les "Associés".

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et Mandataire du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote part écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2010

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Mark Houston, employé privé, demeurant professionnellement au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur David Cunnington, employé privé, demeurant professionnellement au Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres, W1J 6ER, Royaume-Uni; et

- Monsieur Michael Chidiac, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Monsieur Godfrey Abel, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2009. Relation: LAC/2009/ 42527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatorze octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009132094/424.

(090159229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

O.I.M. - Opérations Immobilières Molitor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 41, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 32.762.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009131738/13.

(090158440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Audley Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.004.

In the year two thousand and nine, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"CIT GP GERMANY I LIMITED", a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, registered with the Registrar of companies of the Commonwealth of the Bahamas, reference 144.176B, having its registered office at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, acting for "CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership, registered with the Registrar of companies for England and Wales under number LP11480,

here represented by Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Bahamas on 11 September 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AUDLEY HOLDINGS" (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 118.004, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1790, dated 25 September 2006, page 85876. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 April 2008, published in the Mémorial C, number 1340, dated 31 May 2008, page 64313.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and fifteen thousand four hundred and fifty Euro (EUR 115,450.-) up to one hundred and twenty thousand four hundred and fifty Euro (EUR 120,450.-) by creating and issuing two hundred (200) ordinary shares, each having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and all having the same rights and obligations (collectively referred as the "New Shares").

The two hundred (200) New Shares will be entirely subscribed by CIT GP GERMANY I LIMITED, acting for CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP, paid up by a contribution in kind consisting in a claim for an aggregate amount of five thousand and two Euro (EUR 5,002.-).

The total contribution of five thousand and two Euro (EUR 5,002.-) relating to the New Shares will be allocated as follows: (i) five thousand Euro (EUR 5,000.-) to the Company's share capital and (ii) two Euro (EUR 2.-) to the Company's share premium account to the Company's share capital.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

101700

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 paragraph 1 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred and twenty thousand four hundred and fifty Euro (EUR 120,450.-), represented by four thousand eight hundred and eighteen (4,818) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"CIT GP GERMANY I LIMITED", une société constituée et régie par les lois du Commonwealth des Bahamas, immatriculée auprès du Registrar of companies of the Commonwealth of the Bahamas, sous le numéro 144.176B, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, agissant pour le compte de "CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership, immatriculé auprès du Registrar of companies for England and Wales sous le numéro LP11480,

ici représentée par Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivré aux Bahamas le 11 septembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "AUDLEY HOLDINGS" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.004, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1790, daté du 25 septembre 2006, page 85876. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 2008, et publié au Mémorial C, numéro 1340, en date du 31 mai 2008, page 64313.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000.-), afin de le porter de son montant actuel de cent quinze mille quatre cent cinquante euros (EUR 115.450.-) jusqu'à cent vingt mille quatre cent cinquante euros (EUR 120.450.-) par la création et l'émission de deux cents (200) parts sociales nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) et ayant toutes les mêmes droits et obligations (collectivement désignées en tant que "Nouvelles Parts Sociales").

Les deux cents (200) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par CIT GP GERMANY I LIMITED, agissant pour le compte de CIT GERMANY FUND I LIMITED PARTNERSHIP, payées par un apport en nature pour un montant de cinq mille deux euros (EUR 5.002.-).

L'apport de cinq mille deux euros (EUR 5.002.-) sera entièrement alloué comme suit: (i) cinq mille euros (EUR 5.000.-) au capital social de la Société, et (ii) deux euros (EUR 2.-) au compte de prime d'émission de la Société

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 alinéa 1 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille quatre cent cinquante euros (EUR 120.450.-) représenté par quatre mille huit cent dix-huit (4.818) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12101. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009131728/112.

(090158829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

SENATOR Apart-Hôtel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.145.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009131739/13.

(090158439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.409.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour ACTIO
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009131740/15.

(090158437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

BDI S.à r.l., Best Domains Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 148.571.

STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le huit octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Roger GREDEN, administrateur de sociétés, demeurant à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest, ici représenté par Mademoiselle Anne-Sophie GUILLON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 septembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente (la "Société").

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet principal l'investissement dans les noms de domaine sur internet et l'investissement dans toute autre forme de droits de propriété intellectuelle, ainsi que la détention, la gestion et la mise en valeur de ces noms de domaines et de ces autres droits de propriété intellectuelle.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que se soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La Société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social et même à tout autre objet qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Best Domains Invest S.à r.l.", en abrégé "BDI S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 7. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérante, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la Société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la Société et un des gérants, la Société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la Société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Titre V. - Inventaires, Bilans, Répartition des bénéfices, Réserves

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants, ou le gérant unique, dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants, ou du gérant unique, sont soumis à l'approbation des associés, ou de l'associé unique.

Ceux ci peuvent en prendre connaissance au siège social de la Société et obtenir copie à leur frais.

Art. 16. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pourcent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième (1/10ème) du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés ou de l'associé unique qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment, les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 18. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti à parts égales entre toutes les parts sociales.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés, ou l'associé unique, s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente-et-un décembre 2009.

101704

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, à savoir Monsieur Roger GREDEN, prénommé.

Les parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Roger GREDEN, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine,

On the eighth day of October,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

Mr Roger GREDEN, director of companies, residing in L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest,

represented here by Miss Anne-Sophie GUILLON, private employee, residing professionally in L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 September 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant laws and the present articles of incorporation (the "Company").

Title I. Corporate object - Company name - Duration

Art. 1. There is hereby formed a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity and more specifically by the companies' law dated 10 August 1915, as amended, as well as by present articles of incorporation.

Art. 2. The principal object of the Company is the investment in domain names on internet and investment in any other field of intellectual property rights as well as the holding, management and the development of the domain names and of these other intellectual property rights.

The object of the Company is also the taking of participating interests, in whatsoever form in other Luxembourg or foreign companies, the management, the control and the development of those participating interests.

The Company may take an interest in transferable securities, funds certificates and other forms of investments either by way of purchase, subscription or otherwise as well as by sale or exchange.

The Company may take part in the establishment and the development of any industrial or commercial companies and may give help to such companies by means of loans, advances, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may take any measures to safeguard its rights and may realize commercial, industrial, financial, moveable property or real estate activity in Luxembourg and abroad, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may realize its purposes directly or indirectly, in its own name or on behalf of third party, alone or in association.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company has been established for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Best Domains Invest S.à r.l.". in short form "BDI S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the partners.

In the event the board of managers determine that extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which will remain a Luxembourg company.

Title II. Subscribed capital, Shares

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

Art. 7. The Company shall not be brought to an end by the death, declaration of legal incompetence, bankruptcy or insolvency of any one of its partners.

Art. 8. The rights and obligations attached to any share remain attached to such share even in case of change of the partners. The ownership of a share leads to the membership to the present articles of incorporation of the Company and to any decisions that may be taken by the partners of the Company.

Art. 9. The shares are indivisible and the Company recognizes only one partner for each share for the exercise of the rights attached to it.

Title III. Management of the company

Art. 10. The Company is administered by one or several managers, being or not partner of the Company, appointed by the general meeting of the partners who will also determine the term of their mandate.

The managers are dismissible ad nutum by the general meeting of the partners.

Each manager has the power to perform all acts of administration and of disposition within the provisions of the law and of the articles of incorporation. Each manager can give special power for determined acts.

Each manager is entitled to appoint directors or employees and determined their functions and powers and duties as well as their authorisation to represent the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole manager who will not have to justify his powers or authorisations.

In case the manager of the Company will be a corporation, the Company will be bound by the signature of the person being entitled to bind the corporation.

In case all the managers of the Company or the sole manager of the Company are not present or not able to act, the partners, or the sole partner of the Company, will be temporarily in charge of the daily management of the Company and will be entitled to act in the name of the Company in all acts of the Company.

In case of conflict of interests between the Company and one of the managers, the Company will be represented by the other managers if there are more than one manager; the Company will be represented by the partners if there is one sole manager or in case of conflict of interests between the Company and all the managers.

Art. 11. The sole manager or, in case of plurality, the managers, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. Decisions of the partners - General meetings.

Art. 12. Each partner may take part in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings pursuant to a special proxy.

As long as the Company only has one sole partner, the sole partner will exercise the powers devolved to the general meeting. The sole partner can not delegate such powers.

The sole partner's decisions, acting as general meeting, are written down in a register held at the registered office of the Company.

Art. 13. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by the partners holding more than half of the share capital. However, resolutions to amend the articles of incorporation of the Company may only be taken by a majority of partners holding three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. In case the Company will have one sole partner, the powers attributed by the law or by the articles of incorporation to the partners' general meeting are exercised by the sole partner.

Title V. Inventories, Balance sheet, Statutory reserve, Repartition of the profits.

Art. 15. The Company's financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

Each year, at the end of the fiscal year, the books of the Company are closed and the managers, or the sole manager, prepare the balance sheet as well as the profit and loss account, and the managers' report, or in case of a sole manager, the sole manager's report, all of them being presented for approval to the partners or the sole partner.

Each partner may inspect the above documents at the registered office of the Company and obtain copies at his own expenses.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The general meeting of partners or the sole partner has discretionary power to dispose of the surplus. They may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Title VI. Dissolution and Winding up of the company.

Art. 17. At the time of the winding up of the Company, the partners or the sole partner of the Company will appoint one or several liquidator(s) who will be in charge of the liquidation of the Company. The partners will determine their powers and remunerations as well as the method of liquidation.

In the absence of any decision taken by the partner of the Company, the managers or the sole manager of the Company will be considered as being the liquidators of the Company.

Art. 18. The net revenue of the winding-up of the Company, after having balanced the charges, will be distributed equally amongst the shares of the Company.

Title VII. General dispositions

Art. 19. The partners refer to the legal provisions for all matters for which no specific provisions are made in these articles of incorporation.

Transitory dispositions.

The first financial year begins on the day of the constitution and ends on the thirty-first day of December 2009.

Subscription and Payment.

The one hundred twenty five shares (125) are subscribed by the sole partner as follows:

Mr Roger GREDEN previously named.

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is as of now freely available to the Company, which the partner acknowledges to be the case.

Estimate of costs.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.00).

Decisions of the sole partner.

After the Company's incorporation, the sole partner, representing the entire share capital, has taken the following decisions:

1. The registered offices of the Company are located at L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
2. Is appointed as manager of the Company for an undetermined period:

Mr Roger GREDEN, previously named.

Towards third parties, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A-S. Guillon, E. Schlessler.

Enregistré a Luxembourg Actes Civils, le 09 octobre 2009. Relation: LAC / 2009 / 41910. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009132083/279.

(090159272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Alternative Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.778.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131741/10.

(090158434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Dufenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.965.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 septembre 2009 que:

1. La démission de la société KPMG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur de la société est acceptée.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du réviseur d'entreprise démissionnaire, la société L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 54, Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.46.498.

Le mandat du Réviseur prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009131743/20.

(090158515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities Development S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131744/10.

(090158431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.405.

—
EXTRAIT

M. Jerry Liebermann a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour AllianceBernstein (Luxembourg) S.A.

Bertrand Reimmel

Vice Président / Counsel

Référence de publication: 2009131758/14.

(090158954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Kalan Capital Ship Owning S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131746/10.

(090158427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Kalan Capital Sea Freight Arbitrage S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131747/10.

(090158424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Kalan Capital China REO S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131748/10.

(090158421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Kalan Capital Vietnam and South East Asia REO S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131750/10.

(090158420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Niola Allianz Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.086.

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, dénonce avec effet immédiat, le siège de la société NIOLA ALLIANZ HOLDING S.A., qui était à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009131902/14.

(090158684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Kalan Capital Management S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131751/10.

(090158416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131752/10.

(090158414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131753/10.

(090158410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

Les comptes annuels au 30/06/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009131755/12.

(090158404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Hop position, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 8.110.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1° Monsieur Stefano Spinelli, danseur chorégraphe,
25, Avenue de la Gare, L- 4131 Esch-sur-Alzette,
de nationalité italienne;

2° Madame Isabelle Dickes, styliste indépendante,
24, rue Henri Lamormesnil, L-1915 Luxembourg
de nationalité luxembourgeoise

3° Monsieur Ralph Waltmans, employé privé,
25, Avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette
de nationalité luxembourgeoise;

ainsi que ceux qui adhèrent aux présents statuts, il est constitué l'association sans but lucratif suivante.

Chapitre 1^{er} . - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . L'association sans but lucratif est dénommée Hop position. Elle est régie par les présents statuts et par la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée (ci-après dénommée la "loi de 1928").

Art. 2.

(1) L'objet de l'asbl consiste à concevoir et à réaliser des projets artistiques, où interviennent toutes formes d'expression artistique (l'expression corporelle, l'art du théâtre, les arts lyriques, les arts plastiques, la scénographie, la musique,...) à savoir des projets chorégraphiques, des performances événementielles pluridisciplinaires, des interventions artistiques et pédagogiques dans le cadre d'événements culturels et de spectacles urbains.

(2) Hop position a pour but de favoriser la recherche et la formation à l'art chorégraphique et mettra tout en oeuvre pour créer, produire et diffuser des spectacles contemporains.

(3) En outre, elle mettra en place les structures nécessaires pour la constitution d'une troupe professionnelle, dont les modalités de fonctionnement seront définies par règlement interne, en collaboration avec d'autres associations et institutions culturelles (intra et extra-muros).

(4) Chaque membre actif de l'association ainsi que chaque personne externe à l'association a le droit de proposer des projets chorégraphiques professionnels à l'association. Celle-ci se réserve le droit de soutenir un projet proposé.

(5) L'association observe une stricte neutralité sur les plans politique et religieux.

(6) Pour atteindre ses objectifs, l'association peut entreprendre toutes démarches, mesures et initiatives quelconques se rapportant aux buts définis ci-dessus.

(7) Le comité peut désigner une ou plusieurs personnes, membres ou non-membres de l'association, à l'effet de mettre en place une structure professionnelle adéquate et d'assurer la coordination journalière des travaux incombant à l'association contre une rémunération prévue à cet effet.

Art. 3. Le siège de l'association est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération, de l'assemblée générale statuant conformément à l'article 18 des statuts.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre 2. - Membres

Art. 5.

(1) Les personnes qui souhaitent soutenir activement les objectifs de l'association sont admissibles comme membres actifs.

(2) Les membres actifs sont admis par le comité.

(3) Les membres actifs peuvent se retirer à tout moment de l'association après démission écrite auprès du comité.

(4) Peuvent être exclus les membres actifs qui agissent à rencontre des présents statuts ou qui, d'une manière quelconque, nuisent au bon fonctionnement de l'association. L'exclusion d'un membre est prononcée par le comité à la majorité simple de ses membres présents.

(5) Est réputé démissionnaire tout membre qui, dans le délai d'un an, ne paie pas la cotisation lui incombant.

Art. 6. Le nombre minimum de membres actifs est fixé à trois.

Art. 7.

(1) A côté des membres actifs, l'association peut compter des membres honoraires, donateurs ou protecteurs.

(2) La qualité de membre honoraire, donateur ou protecteur peut être attribuée par le comité à toute personne qui apporte une contribution matérielle, financière ou morale à l'association.

Art. 8. Les cotisations annuelles sont fixées par l'assemblée générale. Elles ne peuvent être supérieures à 100 euros.

Chapitre 3. - Assemblée générale**Art. 9.**

(1) L'assemblée générale constitue l'instance suprême de l'association. Elle se compose de l'ensemble des membres actifs.

(2) Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

1° la nomination et la révocation des membres du comité;

2° l'approbation des budgets et des comptes;

3° la modification des statuts;

4° la dissolution de l'association.

(3) L'assemblée générale est convoquée une fois par an. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le comité ou si un tiers des membres actifs en fait la demande.

(4) La convocation se fait au moins 30 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive ou messagerie électronique.

(5) La convocation doit mentionner l'ordre du jour proposé. Sur proposition d'un tiers des membres actifs, des propositions doivent être portées à l'ordre du jour si elles sont parvenues au comité 15 jours avant la date fixée pour assemblée.

Art. 10.

(1) L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les statuts. Un membre ne peut valablement se faire représenter au comité ainsi qu'aux assemblées que par une personne munie d'une procuration écrite.

(2) L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

(3) Les résolutions de l'assemblée générale peuvent être consultées par les membres et les tiers au siège de l'association.

Chapitre 4. - Comité**Art. 11.**

(1) L'association est administrée par un comité composé d'un nombre de membres actifs compris entre 3 et 6, élus par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents.

(2) La durée d'un mandat est fixée à 3 ans, le mandat étant renouvelable. Par exception, le mandat des administrateurs composant le premier comité en fonctions commence à la date de constitution de l'association et expire le 31 décembre 2012.

Art. 12.

(1) Le comité exécute les décisions de l'assemblée générale.

(2) Le comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

(3) Le comité gère les affaires et les avoirs de l'association et représente celle-ci dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires et l'engage valablement à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateur mandatés.

Art. 13.

(1) Le comité désigne en son sein un président, un secrétaire et un trésorier, ainsi que le cas échéant leurs suppléants, et procède à la répartition d'autres charges.

(2) Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du comité. En cas d'empêchement, il est remplacé par le secrétaire, sinon le plus âgé des membres présents.

(3) Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association ainsi que des procès-verbaux des réunions du comité et des assemblées générales. Il peut aussi être chargé d'autres travaux administratifs.

(4) Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité.

Art. 14. Les documents qui engagent la responsabilité de l'association sont signés par le président. En cas d'absence les documents sont signés par un autre membre en accord avec le comité.

(14b) Le patrimoine de l'association répond seul des engagements pris en son nom, et aucun des membres ou membres du comité ne pourra en être rendu responsable.

Chapitre 5. - Exercice - Règlement des comptes

Art. 15. L'exercice commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence à la date de constitution de l'association et expire le 31 décembre 2009.

Art. 16. Le comité soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 17. L'assemblée désigne chaque année un réviseur de caisse.

Chapitre 6. - Dispositions finales

Art. 18. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 8 et 9 de la loi de 1928.

Art. 19. En cas de dissolution de l'association, l'excédent des biens sera affecté à un organisme social poursuivant des buts similaires.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi de 1928 ainsi qu'au règlement interne en vigueur.

Référence de publication: 2009131848/121.

(090158853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Hobart Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.100.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 1^{er} octobre 2009 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009131896/20.

(090158597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.884.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 8 octobre 2009, il a été décidé de révoquer le mandat de réviseur d'Entreprise de KPMG Audit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pour la société

Jorge Perez Lozano

Gérant Classe A

Référence de publication: 2009131777/15.

(090158814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.
